



ministère
de l'Équipement
des Transports
de l'Aménagement
du territoire
du Tourisme
et de la Mer



service d'études
techniques
des routes
et autoroutes

Sétra

centre de la
sécurité, des
transports et
de la route

Bagnex, le 17. Octobre 2005

M Sylvestre
Service technique départemental de la
Drome
1, place Manouchian
BP 2111
26021 Valence Cedex

objet : sécurité des cyclistes
référence : Setra/Cstr/Decei n°05-133
affaire suivie par : Martine Vertet - Programmes d'investissement
tél. 01 46 11 36 58 - fax 01 45 36 87 58
mél martine.vertet@equipement.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 13 juillet, vous avez sollicité l'avis du Setra sur le dessin d'un nouveau panneau indiquant l'interdiction de doubler un cycliste.

Il se trouve que la DSCR a été saisie de la même demande émanant de la FFCT dont vous trouverez ci-joint copie : le directeur de la sécurité et de la circulation routière n'y est pas favorable, préférant à ce panneau des actions d'information et de formation.

Je suis prié d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

le directeur d'études
Conception et équipements des infrastructures

Gérard Vuillemin

Copies : M Guernon, DSCR
MM Nuyttens et Cluzel, Certu,
Mme Laille, Cete de Lyon
P.J. Lettre de la DSCR du 17/07/05 à M Lamoullier, président de la FFCT